

Deux solutions de produits structurés ne plafonnant pas la rémunération lors du remboursement



Généralement, les produits structurés offrent une protection contre la baisse des marchés en contrepartie d'un plafonnement des gains. Certains d'entre eux toutefois disposent d'un mécanisme dit « UP » permettant de profiter pleinement d'un éventuel rebond des marchés actions.

Ce mécanisme permet, en cas de rappel anticipé, de bénéficier d'un coupon égal au MAXIMUM à la différence entre le coupon prédéfini et la hausse potentielle de l'indice. **Il n'y a pas de plafonnement des gains**.

Nous proposons aujourd'hui deux types de ces produits construits autour de l'indice So France 20 (CAC 20 équipondéré) sur une durée maximum de 10 ans et pour un montant minimum de 500.000 euros.

1. Athena UP

Rappel Automatique anticipé:

Chaque année, si l'indice est supérieur ou égal à son niveau initial, le produit rembourse 100% du capital + le maximum entre 9.00% et la performance de l'indice

Sinon le produit continue jusqu'à la prochaine période anniversaire.

Remboursement à maturité :

Si l'indice est supérieur ou égal à son niveau initial, le produit rembourse 100% du capital + le maximum entre 9.00% et la performance de l'indice

Sinon, si l'indice est supérieur ou égal à 60% de son niveau initial, le produit rembourse 100% du capital

Le cas échéant, le produit rembourse la performance finale de l'indice

2. Phoenix UP

Distribution du coupon:

Chaque année, si l'indice est supérieur ou égal à 80% de son niveau initial, le produit verse un coupon de 5% (non mémoire)

Sinon pas de coupon et le produit continue.

Rappel Automatique anticipé:

Chaque année, si l'indice est supérieur ou égal à son niveau initial, le produit rembourse 100% du capital + le maximum entre 5% et la performance de l'indice

Sinon le produit continue.

Remboursement à maturité :

Si l'indice est supérieur ou égal à son niveau initial, le produit rembourse 100% du capital + le maximum entre 5% et la performance de l'indice.

Sinon, si l'indice est supérieur ou égal à 60% de son niveau initial, le produit rembourse 100% du capital.

Sinon, le produit rembourse la performance finale de l'indice.

L'épargne retraite placée sur les contrats Madelin pourra être exceptionnellement débloquée pour compléter les revenus des indépendants pendant la crise.

La loi prévoit déjà que l'épargne placée sur les contrats Madelin puisse être débloquée en cas de faillite, notamment. Le confinement lié à la crise du coronavirus s'ajoute à cette exception légale.

Le gouvernement n'a pas précisé dans quelles conditions pourra s'appliquer cette nouvelle exception.

NB. Ces produits sont complexes et nécessitent des explications par nos conseillers spécialisés sur les produits structurés.

Pour plus d'informations :

- Téléphone : 01.42.85.80.00

Courriel: info@maubourg-entreprise.fr